

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

## NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

Afférents au Comité syndical	177
En exercice	177
Dont collège des affaires communes	177
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	27
Date de la convocation	
9 décembre 2025	

Date d'affichage
9 décembre 2025

Objet de la Délibération
--------------------------

**ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE**

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-613 du 18 décembre 1996 portant modification des statuts du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-est des Ardennes (SSE) et le modifiant en syndicat à la carte,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2001/60, 2002/77, 2007/53, 2013/084, 2014-084-064, 2014-084-065, 2015-084-32, 2019-084-22, 2021-084-07, 2023-084-32 et 2025-084-19 portant modification des statuts du Syndicat,

Considérant la demande d'adhésion de la commune de HAUVINE et la délibération de son Conseil municipal en date du 28 juillet 2025,

Considérant l'avis favorable émis par le Bureau syndical le 18 novembre 2025,

Le Comité syndical, par 14 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions accepte l'adhésion de la commune de HAUVINE, à compter de la date de l'arrêté préfectoral qui validera cette adhésion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION  
N° 2025-32**

Le Président,  
*[Signature]*  
**Jean-Pol RICHELET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 15 décembre 2025

et publication ou notification

Du 15 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 008-240800912-20251212-C202532-DE